

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 31 mars 2017 à vingt heures et trente minutes sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BRIE Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. LENEVEU Yann, M. MAKOWSKI Bruno, M. DRUART Sébastien, Mme DROT Sylvaine, M. PAIN Frédéric et M. LE FALHER Eric.

POUVOIRS :

Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure à M. LE CAM Gilles,
M. AGBEKODO Frédo à M. DEMARIGNY Fabrice,
Mme FOUQUE-DUVAL Michelle à Mme DROT Sylvaine.

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme BERIDOT Cordélia.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (15 présents / 3 pouvoirs régulièrement donnés / 1 absent excusé non représenté / 18 votants), Madame Francine MERCERON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal du 2 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

PRÉAMBULE

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite fêter symboliquement les trois ans de l'équipe municipale à la tête de la Commune.

Le premier évènement marquant a été l'annulation des élections qui a généré un retard de six mois qu'il sera impossible à rattraper.

Par la suite de nombreux chantiers ont été mis en œuvre. Il souhaite notamment revenir sur les suivants :

- important travail d'entretien réalisé sur le patrimoine immobilier communal (bâtiments et voiries) ;
- enfouissement des réseaux aériens ;
- installation de commerçants ambulants sur le domaine public afin d'offrir des services aux habitants ;
- signature d'une convention avec l'Etat pour la mise en place du Projet Éducatif Territorial (PEDT) ;
- accélération du déploiement de la fibre optique sur le territoire Neuillois ;
- négociation sur la modification du Schéma Directeur d'Aménagements Lumineux ;
- confortement du rayonnement des salons d'art (Printemps de Neuville) ;
- extension provisoire de la cantine scolaire ;
- mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour mettre aux normes nos sites en matière d'accessibilité ;
- installation de tableaux numériques dans les classes de l'école primaire ;
- nouveaux évènements lors de la fête de la musique et des journées du patrimoine (Art Val d'Oise) ;
- ouverture d'un service de garde pour les plus petits (micro-crèche) via une Délégation de Service Public (DSP) ;
- mise en place d'une activité apicole avec la distribution de pots de miel aux anciens ;
- cet après-midi, inauguration d'une aire de jeux pour les enfants (ouverte au public) sur le square de la Mairie ;
- opposition de Neuville et de la majorité des Communes de la CACP au transfert de la compétence PLU ;

- ouverture de la révision du PLU, notamment pour ne pas permettre une urbanisation anarchique permise par la Loi ALUR ;
- vigilance permanente sur la qualité des constructions projetées dans les 2 ZAC ;
- gestion rigoureuse des finances, notamment avec le remboursement d'un emprunt, ce qui a le mérite de rendre plus lisible les documents budgétaires ;
- renégociation des contrats de service ;
- ce soir, il sera proposé de ne pas augmenter les impôts locaux essentiellement grâce à de nouvelles recettes issues de l'implantation d'entreprises dans les ZAC ;
- maintien d'une Police Municipale dotée de nouveaux moyens et faisant le lien permanent avec les Neuvilleois ;
- mise en place d'une cellule de crise lors des occupations illicites de parcelles sur le territoire ;
- adoption d'un règlement d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire a une pensée toute particulière pour Jean-Jacques ROQUES qui se dépensait sans compter pour garantir le cadre de vie des Neuvilleois.

Il remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur action.

Il reste trois années à œuvrer au service des Neuvilleois.

Parmi les projets majeurs, on trouve les travaux d'extension du groupe scolaire ; la révision du PLU dont différentes pièces techniques restent à définir ; l'aménagement des deux ZAC ; le déplacement de la pépinière d'entreprise ; l'extension de l'IUT et les négociations à mener autour de l'arrivée éventuelle du Campus International.

Monsieur le Maire invite tous les élus à travailler ensemble pour préparer l'avenir du Village.

Il propose reprendre le cours de la séance en abordant les points prévus à l'ordre du jour.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY. Celui-ci indique que la Commission des Finances s'est réunie le lundi 20 mars afin de rendre un avis sur le projet de Budget Primitif (BP). À cette occasion aucune remarque particulière n'a été formulée. Ce n'est pas un BP marquant, c'est fondamentalement un budget d'attente.

Les impacts des travaux attendus dans les écoles n'arriveront qu'en 2018.

Les dépenses de fonctionnement baissent mécaniquement car la compétence déchets a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). Il en va de même pour les recettes.

Monsieur DEMARIGNY rappelle que le Conseil Municipal a baissé le taux de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) avant le transfert.

Il précise de plus que les dépenses des travaux de la micro-crèche ont impacté le budget 2016 alors que les recettes liées aux subventions ne seront effectives que sur l'exercice 2017.

Il est à noter pour 2017 quelques projets comme les jeux pour enfants devant la Mairie, la réfection des cours de tennis et quelques travaux en matière de voirie.

Les premières dépenses liées à la réhabilitation du groupe scolaire sont prévues pour 2017 en matière d'études.

Monsieur DEMARIGNY indique les montants proposés au vote dans les deux sections (investissement et fonctionnement) tant en dépenses qu'en recettes.

Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 644 200,00	1 644 200,00
Investissement	343 483,33	343 483,33
TOTAL	1 987 683,33	1 987 683,33

Monsieur DEMARIGNY en ayant terminé avec sa présentation, il se tient prêt à répondre aux questions susceptibles de lui être posées.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui indique qu'il votera contre ce BP car s'il estime légitime de réhabiliter la cantine et l'école, l'importance du projet lui pose problème. La capacité va augmenter de 50 %. Il ne s'inscrit pas dans une politique de construction et de démographie telle qu'il la perçoit.

Il ne voit pas d'un bon œil l'arrivée d'activités comme celles présentes dans la zone des Boutries de Conflans.

Monsieur DEMARIGNY indique que l'aménagement des ZAC n'est pas concerné par le projet de BP. Par ailleurs, les ZAC ont été réglementées par nos prédécesseurs. Le seul pouvoir de la Commune est de faire respecter les règles applicables du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'imposer une intégration architecturale et paysagère de qualité.

Les élus actuels ne sont pas responsables des deux ZAC qui s'aménagent actuellement. On ne peut qu'en limiter les impacts.

Sur l'école, ce BP ne prévoit que des crédits d'études. Il impactera surtout l'exercice 2018.

Monsieur DEMARIGNY s'étonne de cet avis défavorable alors que c'est un projet débattu de longue date.

Monsieur PAIN revient sur les projets en cours dans les ZAC et aurait aimé plus de résistance de la part de la Commune.

Sur le projet de l'école, il indique qu'il y a eu ambiguïté lors d'une des délibérations adoptées et que s'il avait bien compris son objet, il aurait voté contre.

Monsieur le Maire rappelle que le BP prévoit uniquement des dépenses et des recettes et qu'il ne se prononce pas sur l'opportunité de telle ou telle opération.

Seuls environ 100 000 € TTC sont prévus au BP pour les études de l'école, essentiellement pour payer les maquettes des candidats au concours.

Il donne la parole à Madame DROT qui estime que le projet de l'école est surdimensionné par rapport au besoin réel. On a délibéré à ce sujet le 1^{er} avril 2016 en vue d'obtenir une aide de l'état de 1,2 M € « *grâce au PLH et à la réalisation de logements neufs, Neuville peut prétendre à obtenir une subvention afin de financer l'extension/ réhabilitation du groupe scolaire* ». Il convient donc d'admettre qu'il y aura des logements neufs.

Monsieur le Maire répond que l'école maternelle a été construite en 1990 pour accueillir 25 enfants. Elle en accueille aujourd'hui une soixantaine...

La cantine a elle aussi été construite en 1990 avec pour objectif de servir 30 repas. Elle permet actuellement de servir 120 repas en deux services.

Il est avant tout nécessaire de répondre à la situation actuelle et au retard pris dans la capacité d'accueil de l'école.

Il faut du confort pour le personnel et les élèves mais aussi une complète remise aux normes des différents bâtiments.

Il estime de plus que lorsqu'on met en œuvre un projet d'une telle envergure, il faut aller plus loin que répondre aux problématiques actuelles pour ne pas être confronté à d'autres difficultés quelques années plus tard. Il faut anticiper la situation future et prévoir l'accroissement naturel du nombre de logements sur la Commune.

C'est la raison pour laquelle la maternelle sera dotée de trois classes (au lieu de deux), d'une salle de motricité et d'un dortoir remis aux normes.

L'école primaire comprendra une classe supplémentaire.

La cantine pourra servir 190 repas toujours en deux services.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui confirme que la restructuration de la cantine est une réelle nécessité.

Le Budget Primitif 2017 est adopté à la majorité (pour 15 ; contre 3).

Monsieur le Maire remercie le personnel communal pour son travail.

Monsieur DEMARIGNY remercie quant à lui également le personnel sans oublier l'ensemble des élus qui participent, chacun à leur niveau, à maîtriser les dépenses en faisant d'importants efforts.

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY. Celui-ci rappelle son souhait d'inviter des Neuvilleois pour faire le bilan de la situation et réfléchir sur les trois taxes principales que la Commune maîtrise encore. Trois personnalités compétentes ont été choisies car représentant un panel de la population Neuvilleoise.

Ces trois personnalités ont été conviées à une réunion le 20 mars dernier. La Commission des Finances s'est ensuite réunie pour se positionner sur l'évolution des trois taxes en question (taxe foncière sur les propriétés bâties ; taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation).

Les recettes de fonctionnement baissent essentiellement en raison de la baisse des dotations de l'État mais pas uniquement. La capacité de la Commune à dégager un excédent s'est donc réduite.

Monsieur DEMARIGNY rappelle l'engagement de campagne qui était de ne pas accroître la part des impôts communaux dans les impôts locaux. Il indique que cet engagement est atteint de fait puisque les autres personnes publiques qui votent les taux de ces impôts les ont augmentés (CACP et Département du Val d'Oise).

Il indique qu'après débat, et compte tenu de l'arrivée d'entreprises dans les ZAC, il est apparu sage de ne pas toucher aux taux d'imposition cette année en attendant d'avoir une idée plus précise des recettes attendues.

Il remercie les personnalités extérieures et les membres de la Commission des Finances.

Les taux sont inchangés depuis plusieurs années et ils le resteront encore en 2017.

Il donne les taux en question :

- Taxe d'habitation.....	11,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	17,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	50,63 %

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRUART qui indique qu'un important travail est fait en Commission pour analyser et réajuster les projets prévus dans les ZAC. Il précise d'ailleurs que les projets des ZAC 1 et 2 ne sont pour l'essentiel pas validés et que les élus ne laissent rien passer.

Le maintien des taux des taxes est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA SUBVENTION 2017 VERSÉE À LA CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est votée annuellement et que le BP 2017 prévoit le versement d'une subvention de 7 000 € à la Caisse des Écoles. Cette subvention permet de financer des sorties, des fournitures pédagogiques etc...

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA SUBVENTION 2017 VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Monsieur le Maire indique qu'on se situe dans la même logique que la délibération précédente. La somme allouée au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) reste la même, à savoir 7 000 €.

Elle permet d'offrir des cadeaux en fin d'année aux aînés, de financer une sortie dans un musée et une sortie au restaurant. Une somme « de secours » est également prévue pour venir en aides aux Neuvilleois les plus démunis.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BRIE qui annonce qu'une réflexion est en cours pour modifier le seuil du bénéficiaire aux services du CCAS en l'abaissant de 70 à 65 ans, permettant ainsi à un plus grand nombre d'en profiter.

Ce point est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire rappelle que cette demande est habituelle et annuelle.

Cette année, il est proposé de demander une subvention pour la réfection des cours de tennis.

Le montant estimatif des travaux est fixé à 45 727,18 € TTC (38 105,98 € HT). L'aide attendue de la DETR serait de l'ordre de 40 % de la dépense HT donc 15 242,39 €.

Monsieur le Maire précise qu'une réserve parlementaire d'un montant de 5 000 € a d'ores et déjà été attribuée pour cette opération.

Il donne la parole à Monsieur LENEVEU qui demande combien il y a de licenciés au sein du club. Monsieur le Maire répond qu'il y en a environ entre 80 et 100.

Cette demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 est adoptée à l'unanimité.

INDEMNITÉS DES ÉLUS - MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ÉCHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire précise que les prochaines délibérations à adopter sont des points administratifs.

Une délibération d'octobre 2014 a fixé les indemnités des élus. Elle s'appuyait sur l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique car les indemnités des élus sont calculées, tout comme les traitements des agents, sur une base indiciaire. En octobre 2014, l'indice brut terminal était fixé par la réglementation à 1 015.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles (CIG), qui gère les indemnités des agents et des élus, a alerté la Commune sur le fait que cet indice brut terminal venait de passer à 1 022 et qu'une nouvelle augmentation est prévue en 2018.

Le libellé de la délibération de 2014 n'est donc plus applicable et il convient de le modifier. Pour ne pas délibérer à chaque changement d'indice brut terminal, à la demande du CIG, il est proposé d'adopter une nouvelle délibération purement technique qui fait référence à la notion d'indice brut terminal et pas à un montant défini (comme 1 015 par exemple).

Il donne la parole à Monsieur LENEVEU qui souhaite savoir si cela permet une augmentation des indemnités des élus.

Monsieur le Maire répond que oui, les élus devraient percevoir environ 5 € en plus par mois.

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RECOURS À UN AGENT CONTRACTUEL DURANT QUATRE MOIS POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire indique qu'il a été prévu au BP 2017 une aide pour renforcer le personnel technique pour une période de quatre mois maximum entre le 10 avril et le 22 septembre 2017.

Ce renfort est utile et indispensable pour aider le personnel technique à procéder aux tontes, réparations et entretien de toutes sortes, à l'arrosage etc... Cette aide est d'autant plus précieuse sur la période de juillet / août car les agents du service technique prennent à tour de rôle des congés.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRUART qui souhaite savoir si cet emploi est ouvert en priorité aux Neuvilleois.

Monsieur le Maire répond qu'il est effectivement pertinent d'en faire la publicité auprès des Neuvilleois. Il donne ensuite la parole à Madame BRIE qui demande s'il faut des qualifications particulières.

Monsieur le Maire répond que non, si ce n'est que cet emploi sera confié à une personne titulaire du permis de conduire (le poids lourd serait un plus mais n'est pas obligatoire).

Monsieur DALLEMAGNE précise que si les candidats ont des connaissances en espaces verts ce serait également un plus. Il ajoute que l'agent recherché devra être polyvalent et qu'avec les congés, son temps de travail effectif sera plus proche de trois mois et demi.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que ce poste sera rémunéré environ 1 200 € nets / mois.

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE - RENFORT EXCEPTIONNEL AUX ÉCOLES

Monsieur le Maire indique que la Commune est pénalisée dans son fonctionnement en raison de l'absence d'un agent pour accident de travail depuis le début de l'année 2016. Des dispositions ont été prises pour palier à cette absence en ajustant les contrats et les emplois du temps. Cependant, une vague d'absence due à des maladies a sévi à l'école depuis début 2017. Monsieur le Maire remercie le personnel communal ainsi que certains élus et bénévoles grâce à qui l'essentiel du service a pu être assuré.

Certaines situations personnelles d'agents n'étant pas encore stabilisées, il faut la présence de plusieurs adultes pour assurer la surveillance des enfants.

C'est la raison pour laquelle il propose de recruter un agent contractuel pour finir l'année afin essentiellement de renforcer la présence du personnel communal sur la pause méridienne. Il s'agit de trouver un agent entre le 18 avril et le 8 juillet pour une durée de 17 heures par semaines.

Il donne la parole à Monsieur LE FALHER qui souhaite savoir si cet emploi nécessite des qualifications.

Monsieur le Maire répond qu'idéalement, les candidats auront travaillé avec des enfants mais que de nombreux agents ont débuté sans expérience au sein de l'école, qu'ils ont été recrutés sur la base de leur motivation et que ce retour d'expérience est satisfaisant. Il insiste sur le fait qu'il faut que les candidats soient polyvalents car c'est fondamental dans une petite structure.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir comment va l'agent arrêté depuis début 2016.

Monsieur le Maire répond que son état est délicat, ce qui justifie un arrêt de travail depuis une année.

Ce point est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur les évènements suivants :

Dès le mois d'avril 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé contre le transfert de la compétence PLU à la CACP. Afin de savoir si le transfert serait appliqué, il fallait attendre cette semaine.

Dans ce dossier, Neuville avait été proactif en écrivant à l'ensemble des Communes de la CACP pour les inviter à s'opposer à ce transfert.

Au final, au moins 10 Communes (sur les 13 membres de la CACP) se sont opposées formellement à ce transfert, représentant ainsi environ 90 % de la population et 75 % des Communes (contre 25 % et 20 % légalement prévus).

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas la CACP qui demandait ce transfert mais la Loi ALUR.

Monsieur le Maire projette une photo en forme de clin d'œil au Jury de concours qui s'est réuni le 30 mars dernier afin de sélectionner 4 candidats parmi les 70 candidatures reçues.

Le Jury était composé de différentes personnalités dont la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Commune, des représentants des financeurs de l'opération, l'inspection académique, la Direction Générale des Finances Publiques, la Direction Générale de la Protection des Populations (ex. DGCCRF) et de quatre architectes qualifiés.

Les quatre candidats retenus devront remettre des esquisses et des maquettes afin que le Jury choisisse le meilleur projet pour les enfants, les enseignants et le personnel communal.

Il précise que sur les 70 candidatures transmises, 20 l'ont été par voie dématérialisée grâce à l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien auquel la Commune a récemment adhéré.

Il ajoute que retenir 4 candidats (contre trois généralement) permet de choisir un choix plus large et surtout de ne pas se prononcer sur un projet par défaut une fois qu'on a écarté le moins beau et le plus cher.

Il pourra y avoir une présentation au public du projet retenu.

L'aire de jeux sur le square de la Mairie a été inaugurée sous le soleil cet après-midi. Il remercie tout particulièrement Madame CADOUX et Monsieur DRUART pour leur implication dans ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle l'échéance des prochaines élections présidentielles des dimanches 23 avril et 7 mai.

Le bureau de vote sera ouvert de 8H00 à 20H00. Les nouvelles cartes d'électeur seront transmises aux Neuillois prochainement.

Une cérémonie de citoyenneté a eu lieu avec les jeunes électeurs le mercredi 22 mars dernier à l'occasion de laquelle leur ont été remis leur carte d'électeur et un livret citoyen.

Monsieur DRUART annonce que la prochaine sortie des jeunes se fera au parc Astérix le 22 avril prochain. Il y a d'ores et déjà plus de 30 inscrits. Il rappelle que la fin des inscriptions est fixée au lundi 3 avril.

Madame GONSARD annonce que la brocante aura lieu le 30 avril et les foulées Neuvilleuses le 21 mai.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il y aura désormais la place dans les publications communales pour que chaque élu puisse s'exprimer sur un sujet de son choix.

Il estime que cela est une action concrète et un signe fort d'ouverture pour travailler ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des présents et indique que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 11 mai 2017 à 20H30.

La séance est levée à 21H50.